

L'Amie de la Nouvelle-Orléans.

Bureau: 73 rue du Commerce.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 11 JUILLET 1895.

Spectacles, Bals, &c.

FOOT-BAGNOLE.

AVIS SPECIAL.

Les concerts à ciel ouvert sont annulés ce

SAMEDI, 11 JUILLET 1895.

et autres événements sont par le nouvel

ORCHESTRE HÉMIGRANTE,

sous la direction de M. L. C. Clark.

La grande ouverte de la

nouvelle saison d'opéra de la Compagnie

M. J. McGEHEAN.

Le théâtre a été fermé au public que

les artistes en ville et le Fort furent le service

aujourd'hui. Tous les artistes les deux

heures à partir de 4 heures jusqu'à l'heure

du déjeuner. Le théâtre sera fermé pour le

travail et restera à 10 minutes. Il y aura

théâtre au grand Théâtre de l'Orléans

à 10 minutes de marche de la rue du Canal.

Scènes commencent immédiatement.

Howard & Whitney's Ramblers.

La grande comédie musicale

THE BOARDING SCHOOL,

Avec chanteuses, danseuses, etc.

Matinées matinées, samedi et dimanche.

10 cent.

PETITES ANNONCES.

ALOUE.

A louer une chambre dans un hôtel à Coring

un peu cher pour une grande famille ou

un hôtel, et très bien située sur les Bogard et Co.

4 juillet-11.15.21

J. W. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mrs. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7309 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7310 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7311 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7312 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7313 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7314 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7315 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7316 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7317 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7318 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7319 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7320 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7321 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7322 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons

de la partie pour lesquelles le couple fut

accordé à faire. La partie n'a pas approuvé

la partie pour les raisons pour lesquelles

le couple fut accordé à faire. Par ordre de la Cour. W. J. McGEHEAN, Gref.

Succession de Mr. E. K. KENNY.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

rovince d'Orléans - No. 7323 - Divorce.

Une partie a été accordée à toutes personnes

intervenues d'avoir la confirmation des raisons